

Bruxelles, le 28 mars 2024

## *Carte blanche du Conseil Supérieur de l'éducation aux Médias*


### **Pour l'éducation aux médias, 40 centimes ne suffiront pas**

A l'heure où les réseaux sociaux véhiculent massivement des messages haineux, où la désinformation se répand de façon préoccupante, où les intelligences artificielles s'appêtent à bouleverser de nombreux secteurs de la société... l'éducation aux médias devient plus urgente que jamais. Et dans un monde où les médias ont pris une place déterminante, développer les compétences médiatiques de chaque citoyen et citoyenne est un enjeu éducatif majeur pour nos sociétés démocratiques.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'a bien compris en adoptant, en 2021, un plan de 62 actions à réaliser au cours de cette législature. Ce plan a permis de mettre en place, entre autres, une semaine de l'éducation aux médias, des rencontres des professionnels du secteur, des appels à projets pilotes... Il a également réalisé des avancées significatives dans le cadre du Tronc commun de l'Enseignement. Il prévoyait aussi une refonte du décret, qui s'appête à aboutir au Parlement. Cette initiative législative est une pièce essentielle pour profiler une politique à même de toucher de nouveaux publics et de rencontrer les enjeux d'avenir.

Par ce décret, le Gouvernement veut renforcer le développement de l'esprit critique et la lutte contre la désinformation. Il veut prendre en compte les effets du numérique sur la citoyenneté et accroître les connaissances et compétences médiatiques des citoyens. Il veut également favoriser l'innovation et l'émergence de nouveaux opérateurs et de nouvelles pratiques adaptées aux enjeux de l'éducation aux médias.

Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux moyens sont attribués pour développer l'éducation aux médias hors de l'enseignement, notamment à travers la création d'un appel à projets ou le financement pérenne d'une semaine annuelle de l'éducation aux médias. La création de trois nouveaux centres de ressources est prévue pour développer l'éducation aux médias bien au-delà de l'école via l'éducation permanente des adultes, les centres culturels, le secteur Jeunesse, la lecture publique, les ateliers de production, la cohésion sociale, les radios associatives, la formation professionnelle, l'accueil extra-scolaire... Si on peut se réjouir de cette avancée, malheureusement, leur financement n'est pas garanti et est laissé à l'appréciation des prochains gouvernements.



De plus, les acteurs et opérations dédiés essentiellement à l'enseignement ont subi depuis de nombreuses années un dé-financement de plus de 40 % à cause de la non-indexation de leurs moyens. Le futur décret prévoit désormais cette indexation, mais sans rattraper, à ce stade, le retard accumulé. Les futurs gouvernements pourront potentiellement y remédier, mais actuellement les opérateurs ne parviennent déjà plus à faire face aux nombreuses attentes des acteurs éducatifs, d'autant que les publics visés ont été sensiblement élargis.

Ainsi, par exemple, l'Association des Journalistes Professionnels doit désormais refuser, faute de moyens, la moitié des demandes d'animations dans les classes. Les activités proposées dans le cadre de la semaine de l'éducation aux médias ne suffisent pas à rencontrer les sollicitations des écoles et du secteur Jeunesse. Les acteurs de terrain sont débordés et ne parviennent plus à répondre aux besoins qui leurs sont adressés.

Le projet de décret prévoit 1.964.000 euros pour l'éducation aux médias, tous secteurs confondus. Si ce budget est en augmentation pour rencontrer les nouvelles actions, il ne suffira pas : cela représente 40 centimes à peine par citoyen de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Face à ce constat, le Conseil supérieur de l'Education aux Médias (CSEM) est inquiet. Il rappelle que le renforcement et le développement de l'éducation aux médias a un coût et que, sans un financement adéquat, ses membres ne parviendront pas à réaliser leurs missions. Il est difficilement compréhensible que les dispositifs de politiques publiques en éducation aux médias ne puissent pas s'appuyer sur un financement structurel suffisant afin de réaliser les objectifs du décret.

C'est pourquoi le Conseil interpelle le Gouvernement et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. **Si la volonté politique exprimée par le décret veut être à la hauteur des enjeux, celui-ci doit être accompagné des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.** La vie démocratique est profondément influencée par les médias et les discours qu'ils véhiculent. L'éducation aux médias est une des formes essentielles de l'éducation à la citoyenneté. Elle est indispensable à la survie de nos démocraties et doit être en capacité de les soutenir au moment où elles sont mises en danger.

### **Signataire**

Le Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias

**Contact** : Paul De Theux, Président du CSEM - Tél : 0495 35 13 57

*Le [Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias](#) (CSEM) est constitué de 54 membres effectifs et autant de suppléants issus des secteurs de l'enseignement, de l'éducation permanente, de la jeunesse et des médias. Il a été créé par un décret adopté le 5 juin 2008 par le Parlement de la FW-B. Sa mission principale est de promouvoir l'éducation aux médias et favoriser l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment les secteurs des différents médias, l'enseignement obligatoire, la jeunesse et l'éducation permanente. Il entend favoriser et aider à l'intégration de l'éducation aux médias dans les programmes d'éducation et de formation de tous les publics, tout au long de la vie.*